

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 24 FEVRIER 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-01-07 –URBANISME (2.1) – COMMUNE DE NOVIANT-AUX-PRES : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022

DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIER Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé DOHR
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noviant-aux-Prés a été approuvé le 27 septembre 2018 et nécessite une évolution afin de permettre l'installation d'une ligne haute tension sur le territoire de la commune

Ainsi, pour permettre l'implantation de cet équipement d'intérêt public, il a été décidé d'autoriser, en zone agricole inconstructible (Aa), les constructions et installations nécessaires aux équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière et qu'elles ne remettent pas en cause la sauvegarde des espaces naturels.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-57, L. 5217-2, L. 5217-5 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L153-9, L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noviant-aux-Prés approuvé le 27 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Président en date du 20 avril 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée faite au Préfet de Meurthe et Moselle et aux personnes publiques associées ;

Vu la décision du 2 décembre 2021 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de ne pas soumettre la procédure de modification simplifiée n°1 à évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable du 17 décembre 2021 la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ;

Considérant la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée pendant un mois du 3 janvier au 3 février 2022 inclus ;

Considérant que les personnes publiques associées n'ont émis aucune réserve ou recommandation ;

Considérant que, durant la mise à disposition du dossier, aucune observation n'a été formulée ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Noviant-aux-Prés ;**
- **Approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Noviant-aux-Prés ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX